



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 5

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

18 03 2026 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ANNÉE 2026 – APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02-01-2026 en date du 28 janvier 2026 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif principal 2026 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réuni en date du 18 février 2026,

Vu la délibération 13-03-2026 adoptant le compte administratif 2025,

Vu la délibération 17-03-2026 approuvant l'affectation des résultats 2025,

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux finances, présente au conseil municipal le projet de budget 2026 qui se présente ainsi :

- **Section de fonctionnement : équilibrée à 10 161 201,53 €**, dégageant une épargne brute prévisionnelle (virement à la section d'investissement + amortissements) de 1 916 056,41 € permettant le remboursement du capital de la dette (710 000 €) et le financement de 52% des dépenses d'équipement.
- **Section d'investissement : équilibrée avec 4 450 875,08 € en dépenses et en recettes.** L'épargne brute couvre largement le remboursement du capital de la dette et permet de financer 52% des dépenses d'équipement (épargne nette de 1 206 056,41 € sur 3 661 135,08 € d'opérations d'équipement), les subventions d'équipement (945 278 €), les ressources propres d'investissement y-compris report et affectation du résultat (1 214 700,32 €) et l'emprunt (300 000 €) venant financer le solde.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER le Budget Primitif 2026 du budget principal.**

ANNEXE 07 –MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026 ET NOTE DE PRESENTATION

- **Délibération approuvée à la majorité (22 POUR / 5 CONTRE)**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret





Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de votes pour : 27

Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

22 03 2026 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC SUD SEICHE ANNÉE 2026 – APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02_01_2026 en date du 28 janvier 2026 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif ZAC SUD SEICHE 2026 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réuni en date du 18 février 2026,

Vu la délibération 15_03_2026 adoptant le compte administratif 2025,

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le projet de budget Annexe ZAC SUD SEICHE 2026 qui se présente à l'équilibre :

- à 3 953 259,98 € en section de fonctionnement
- et à 3 936 151,78 € en section d'investissement.

Il indique que les crédits inscrits au projet de budget 2026 correspondent aux dépenses restant à réaliser d'ici la fin de cet exercice, les résultats au compte administratif 2025 étant repris à chaque section comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 1 595 332,09 €
- un déficit d'investissement de 1 968 075,89 €

Le projet de budget se présente ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Les recettes réelles pour 1 985 184,09 €** correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2025 pour 1 595 332,09 € et la participation de la ZAC de l'ISE aux travaux de requalification portés par la ZAC SUD SEICHE pour 389 393 €.
- **Une dépense réelle** consistant en une anticipation du reversement de l'excédent au budget principal pour un montant de 17 108,20 €.

En opération d'ordre entre sections, il est prévu la sortie du stock initial et la reprise du stock final en dépense et en recette à la même valeur (1 968 075,89 €), dès lors que l'opération n'est pas clôturée, ainsi que le virement à la section d'investissement en dépense pour 1 968 075,89 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Cette section enregistre en ordre les écritures de stocks (stock initial = stock final) pour 1 968 075,89 € en dépense et en recette et en réel la reprise du déficit 2025 pour 1 968 075,89 € couvert par le virement à la section d'investissement (ordre).

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2026 du budget Annexe ZAC SUD SEICHE.

ANNEXE 08 – MAQUETTE BUDGETAIRE BA ZAC SUD SEICHE 2026 ET NOTE DE PRESENTATION

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret





Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de votes pour : 26

Nombre de votes contre : 1

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

23 03 2026 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC DE L'ISE ANNÉE 2026 – APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02_01_2026 en date du 28 janvier 2026 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif ZAC DE L'ISE 2026 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réuni en date du 18 février 2026,

Vu la délibération 14_03_2026 adoptant le compte administratif 2025,

M. MORVAN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le projet de budget 2026 qui se présente à l'équilibre :

- à **7 951 245,80 € en section de fonctionnement** ;
- et à **10 080 052,80 € en section d'investissement**.

Les crédits inscrits au budget 2026 correspondent aux écritures à intervenir au cours de l'exercice 2026.

En mouvements d'ordre entre sections, le budget prévoit :

- la sortie du stock initial pour 6 492 181.30 € et la reprise du stock final pour 6 588 860.54, en dépense et en recette,
- l'intégration de charges courantes et financières dans le coût de production pour 1,9 K€,
- ainsi que le virement à la section d'investissement pour un montant de 593 871.50 € (en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement).

Les mouvements d'ordre se neutralisent entre sections ou à l'intérieur d'une même section.

En mouvements réels, le budget prévoit :

La reprise des résultats constatés au compte administratif 2025 sont repris à chaque section, à savoir :

- un excédent de fonctionnement en recettes réelles de fonctionnement pour **736 774,30 €**
- un déficit d'investissement en dépenses réelle d'investissement pour **903 919,74 €**.

Outre les écritures du déficit 2025, les autres **mouvements réels** sont les suivants :

En section de FONCTIONNEMENT :

- **711 543 € de dépenses réelles** courantes dont les principaux postes sont :
 - les études et prestations de services : **68 000 €**
 - les travaux de viabilité et d'entretien : **97 500 €**
 - des frais accessoires et de rémunérations d'intermédiaires : **7 500 €**
 - les frais financiers d'un montant de **154 250 €** relatifs aux emprunts en cours et des frais bancaires d'un montant de 2 500 € pour contracter un nouvel emprunt en substitution des 2 prêts relais à rembourser au cours du 1^{er} semestre
 - la participation versée à la ZAC Sud Seiche : **382 393 €**, au titre du portage des travaux de requalification
 - une provision pour charges diverses de **1 900 €** (charge sur TVA déductible qui n'est récupérable qu'à hauteur de 95% des dépenses éligibles)
- et **471 960,96 € de recettes réelles** courantes correspondant à la cession de terrains individuels.

En section d'INVESTISSEMENT :

En dépenses réelles :

Le remboursement de 2 crédits relais pour un montant total de 2,5 millions d'€ arrivant à terme au cours du 1^{er} semestre 2026

La restitution des cautions pour dégradations demandées aux acquéreurs de terrains et libérées au fur et à mesure des procès-verbaux de vérification : estimées à hauteur de 87 272,52 € en 2026.

En recettes réelles :

Pour assurer l'équilibre de la section, il est nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel d'un montant de 2 994 000 €.

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2026 du budget Annexe ZAC de l'ISE.

ANNEXE 09 – MAQUETTE BUDGETAIRE BA ZAC DE L'ISE 2026 ET NOTE DE PRESENTATION

- **Délibération approuvée à la majorité (26 POUR / 1 CONTRE)**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

